



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-016

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2022

Sommaire

Centre Hospitalier de Mâcon /

71-2021-11-02-00004 - Décision N°55-2021 du directeur du CH de Mâcon portant désignation des personnels de la pharmacie autorisés à signer des bons de commande (2 pages)

Page 3

Centre Hospitalier de Mâcon

71-2021-11-02-00004

**Décision du directeur n°55-2021
Portant désignation des personnels de la pharmacie
autorisés à signer des bons de commande**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Mâcon,

Vu le Code de la Santé publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 avril 2020 plaçant à compter du 6 juillet 2020, Monsieur Jean-Claude TEOLI dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Mâcon,

Vu la décision n°39-2020 en date du 16 septembre 2020 portant délégation de signature envers des praticiens de la PUI,

Considérant l'organisation fonctionnelle interne de l'établissement, et celle en particulier de la Pharmacie à Usage Interne (PUI),

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'établissement, pour son bon fonctionnement, de formaliser l'organisation des procédures de commandes auprès des fournisseurs,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée aux personnels de la pharmacie dont les nom, prénom et qualité sont cités ci-après

- Docteur FOLTZ Frédéric, pharmacien, Responsable de structure interne
- Docteur ANNYCKE Fabrice, Pharmacien.
- Docteur CAPRILI Pascale, pharmacien,
- Docteur CASTILLO Dorine, Pharmacien,
- Docteur MACHON Julien, Pharmacien,
- Docteur RENOUD-GRAPPIN Mélanie, Pharmacienne

à l'effet de signer les bons de commande concernant les fournitures et produits ci-dessous énumérés émergeant sur les comptes budgétaires ci-dessous énumérés :

Numéro	Libellé compte dépense titre 2
H60211	Spécialités pharm. avec AMM non inscrites sur la liste T2A
H60212	Spécialités pharm. avec AMM inscrites sur la liste T2A
H60213	Spécialités pharm. Sous ATU
H60216	Fluides et gaz médicaux
H60217	Produits de base
H602180	Autres produits pharm. et à usage médical
H602181	Aliments diététiques à des fins médicales
H60226	Dispositifs Médicaux Implantables
H60222	Dispositifs Médicaux d'abord
H60227	Autres fournitures médicales et DM

ARTICLE 2 La présente décision abroge la décision précitée n°39-2020. Elle sera notifiée aux intéressés ainsi qu'aux autorités compétentes. Elle fera également l'objet d'une publicité en interne de l'établissement,

ARTICLE 3 La présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Mâcon, le 2 novembre 2021

Le Directeur,



Jean-Claude TEOLI

Notifié aux intéressés,

le

12/01/2022
FOITZ Frédéric

RENOUD GRAPIN Mélanie

Ammyline Fardoue

MACHON Selma